

rons alors témoins du même spectacle que celui qui se déroula à nos yeux au départ de cet homme d'Etat distingué, et de ce véritable ami des Canadiens, notre ex-Gouverneur-Général ; et les regrets de notre population lors du départ de Son Excellence, seront aussi profonds et aussi hautement exprimés, quand Elle devra, avec sa royale épouse, quitter nos rivages pour rejoindre son illustre famille dans la mère-patrie.

Le paragraphe suivant est plein d'intérêt pour toute la population de la Confédération. On y voit avec bonheur que le Canada, par son envoi de produits et d'articles manufacturés à l'exposition de Paris, a appelé sur lui l'attention des autres peuples, et on a droit d'espérer que le commerce et les industries de ce pays en profiteront. On peut difficilement se faire une juste idée des bienfaits que retirent les divers peuples de ces luttes pacifiques de leur commerce et de leurs industries. La Chambre doit voir avec plaisir la position élevée qu'a pu atteindre, parmi tant de nations rivales assemblées à cette exposition, notre jeune pays, encore peu peuplé et malgré tous ses désavantages—mais la population loyale du Canada apprendra avec joie qu'une grande partie de ce succès est due à la bienveillance et à l'infatigable énergie avec lesquelles Son Altesse Royale le Prince de Galles a favorisé nos intérêts. Il est beau de voir l'héritier de la Couronne de la Grande-Bretagne, se mêlant aux sujets de sa royale mère, et excitant leur émulation, dans ces combats pacifiques, par son exemple, et les aidant à occuper une haute position dans l'industrie et le commerce. Quand on voit un membre de la famille royale s'identifier ainsi avec les véritables intérêts de son pays, on sent grandir les sentiments d'affection que porte toujours en lui pour sa Souveraine, le sujet britannique. Tout le monde apprendra avec plaisir le règlement définitif de la question si longtemps controversée de nos pêcheries, par le Traité de Washington. Je sais, moi qui appartiens aux provinces maritimes, qu'en touchant cette question, on était sur un terrain brûlant, et je suis charmé de voir qu'elle a été réglée paisiblement et à l'amiable, au moyen d'un arbitrage. Les habitants de la république voisine n'ont pas vu ce résultat d'un très bon œil, et ils ont cru que l'indemnité accordée était

excessive ; ils ont même accompagné le paiement d'un protêt. Mais je crois être dans la vérité en disant que le jugement rendu est parfaitement d'accord avec les témoignages donnés devant les commissaires à Halifax.

Avant d'en finir avec ce paragraphe de l'adresse, qu'il me soit permis de féliciter le très-honorable premier ministre de la part qui lui revient dans le règlement heureux de cette question pendante depuis si longtemps. A l'époque où furent posées les bases du Traité de Washington, le très-honorable monsieur, occupait la haute position de commissaire anglais ; et c'est la première fois je crois, qu'un homme d'Etat appartenant aux colonies, ait reçu un pareil honneur de Sa Majesté. Je ne doute point que le résultat heureux qui a été obtenu, ne soit dû en grande partie à sa longue expérience comme homme d'Etat, et à sa parfaite connaissance de tous les faits relatifs à cette question. On a porté à cette occasion, et même dans cette enceinte, je crois, des jugements bien différents sur cette affaire—mais comme l'on dit vulgairement : quand l'on mange d'un plat, c'est qu'on le trouve bon. Le jugement qui a été rendu nous satisfait pleinement, et il n'est que juste de remercier l'honorable premier ministre du service signalé qu'il a rendu au pays en réglant cette question d'une manière si avantageuse pour nous.

Le paragraphe suivant du discours du Trône est aussi d'une importance majeure. Il a rapport au commerce d'animaux, qui va s'augmentant tous les jours entre l'Angleterre et le Canada. Par suite d'une maladie connue sous le nom de *pleuro-pneumonie* dont étaient atteints les bestiaux des Etats-Unis, tout ce genre de commerce entre ce pays et la Grande-Bretagne menaçait d'être interrompu. Si je comprends bien, le bétail du Canada et des Etats-Unis, avait droit d'entrée sur les marchés anglais. Après que les renseignements nécessaires eurent été pris, l'honorable ministre de l'Agriculture, sûr de l'existence de cette maladie et sachant qu'elle se répandait rapidement dans tous les Etats-Unis, adopta à ce sujet les mesures nécessaires, et cette promptitude lui fait grand honneur. De son côté, dès que le gouvernement impérial, eut eu connaissance de l'état de choses, il prohiba l'importation du bétail améri-